

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4.3 de l'ordre du jour

CX/CAC 21/44/5
Septembre 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-quatrième session

**TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE
SOU MIS POUR ADOPTION OU APPROBATION PAR LA COMMISSION**

1. La Commission est invitée à adopter les projets de normes et textes apparentés qui sont soumis pour adoption finale (étape 8 ou étape 5/8) conformément aux procédures pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés. La liste des textes concernés du Comité figure dans la **partie 1** du présent document.
2. La Commission est également invitée à adopter les avant-projets de normes et textes apparentés soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. La liste des textes concernés du Comité figure dans la **partie 2** du présent document et, s'ils sont adoptés, ces textes seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par le Comité.
3. Les observations reçues concernant les avant-projets de normes et textes apparentés du Comité et soumises conformément aux procédures pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 21/44/5 Add.1.
4. La Commission est en outre invitée à approuver les propositions de nouveaux travaux ou de révision d'une norme, en tenant compte des résultats de l'examen critique effectué par le Comité exécutif, et à déterminer quels sont les organes subsidiaires ou autres organes auxquels il appartient de mener ces travaux. Aucune proposition n'a été élaborée à ce titre par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (partie 3 du présent document).
5. La Commission est invitée à confirmer la révocation qui est proposée des normes et des textes apparentés du Codex en vigueur en application des recommandations des comités du Codex. La liste des propositions concernées du Comité (accompagnée de références dans le rapport correspondant) figure dans la **partie 4** du présent document.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	Adoption des méthodes d'analyse/des critères d'efficacité pour les dispositions des <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CXS 234-1999)	REP21/MAS Paragraphe 24 i), 42 i), annexe II, partie 1	-	Adoption
	Adoption des modifications des méthodes d'analyse/des critères d'efficacité pour les dispositions des <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CXS 234-1999)	REP21/MAS Paragraphe 42 i), annexe II, partie 3	-	Adoption
	Modification rédactionnelle de la disposition de la section 3.3 de la <i>Norme pour la caséine alimentaire et produits dérivés</i> (CXS 290-195) ¹	REP21/MAS Paragraphe 23 et 24 ii)	-	Adoption
	Projet de révision des <i>Directives sur l'incertitude de mesure</i> (CXG 54-2004)	REP21/MAS Paragraphe 70 i), annexe III	N07-2018	8

Partie 2 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 5

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	Avant-projet de révision des <i>Directives générales sur l'échantillonnage</i> (CXG 50-2004)	REP21/MAS Paragraphe 110 i), annexe IV	N08-2018

Partie 3 – Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés

Organe du Codex	Texte	Référence et descriptif de projet
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	-	-

¹ Cette modification est liée à une disposition d'une norme qui relève du champ d'action du CCMMP. Le CCMMP étant ajourné *sine die*, le Comité recommande à la Commission du Codex Alimentarius d'examiner ce point. Le Comité est d'avis que la modification de la disposition donne une idée plus précise de ce qui devrait être mesuré.

Partie 4 – Normes et textes apparentés du Codex en vigueur qui sont proposés pour révocation

Organe du Codex	Texte	Référence et descriptif de projet
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	Révocation de méthodes d'analyse dans les <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CXS 234-1999)	REP21/MAS Paragraphe 24 i) et 42 i), annexe II, partie 2